



Assemblée générale

Distr. générale
14 avril 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 123 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola

Financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola

Rapport du Secrétaire général

Résumé

On trouvera dans le présent document le rapport sur l'exécution du budget de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998. Par ses résolutions 52/8 A et B des 31 octobre 1997 et 31 mars 1998 respectivement, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut total de 175 millions de dollars (montant net : 170 741 200 dollars) pour le fonctionnement de la MONUA pendant la période en question.

Le montant brut des dépenses pendant la période considérée s'est élevé au total à 170 428 100 dollars (montant net : 166 466 100 dollars), le solde inutilisé s'élevant à un montant brut de 4 571 900 dollars (montant net : 4 275 100 dollars). Le solde inutilisé résulte principalement d'une baisse des dépenses au titre du personnel civil, des locaux/hébergement, des transports et des opérations aériennes, du matériel divers et du fret aérien et de surface qui a été partiellement compensée par des dépenses supplémentaires au titre des communications, des fournitures et des services et l'absorption des frais de financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi.

En ce qui concerne le financement de la MONUA, l'Assemblée générale devra prendre une décision au sujet de l'affectation du solde inutilisé d'un montant brut de 4 571 900 dollars (montant net : 4 275 100 dollars) pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-7	3
II. Exécution du budget	8-11	4
III. Rapport sur l'exécution du budget de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998	12-16	5
IV. Mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-troisième session	17	7
 Annexes		
I. Exécution du budget de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 : tableau récapitulatif		8
II. Renseignements supplémentaires sur les principaux écarts		10
III. Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel militaire et civil (période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998)		15
IV. Montant réparti et dépenses effectives (période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998)		17

I. Introduction

1. Dans sa résolution 1118 (1997) du 30 juin 1997, le Conseil de sécurité a décidé de créer la Mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) avec effet au 1er juillet 1997, pour un mandat initial courant jusqu'au 31 octobre 1997. Dans la même résolution, le Conseil de sécurité a également décidé que la MONUA prendrait en charge toutes les composantes et tous les biens de la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) restés en Angola.
2. En attendant que le projet de budget de la MONUA soit présenté à l'Assemblée générale, le Contrôleur, dans une lettre datée du 18 juillet 1997, avait demandé au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires de l'autoriser à ouvrir un crédit d'un montant brut total de 49 975 500 dollars (montant net : 48 202 500 dollars) pour la période du 1er juillet au 31 octobre 1997, afin de financer les besoins essentiels initiaux de la MONUA. Le Comité avait donné son assentiment dans une lettre de son président datée du 25 juillet 1997.
3. Le budget initial de la MONUA pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, présenté dans le rapport du Secrétaire général daté du 23 septembre 1997 (A/52/385), s'élevait à un montant brut de 162 138 000 dollars (montant net : 156 995 400 dollars). Les ressources prévues devaient permettre de couvrir le déploiement de personnel militaire et civil pour la MONUA ainsi que le retrait progressif d'UNAVEM III.
4. L'Assemblée générale, par sa résolution 52/8 A du 31 octobre 1997, a ouvert un crédit d'un montant brut de 155 millions de dollars (montant net : 150 371 600 dollars) pour le fonctionnement de la MONUA pendant la période en question, comprenant le montant brut de 49 975 500 dollars (montant net : 48 202 500 dollars) autorisé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires pour la période du 1er juillet au 31 octobre 1997.
5. Par la suite, dans sa résolution 1149 (1998) du 27 janvier 1998, le Conseil de sécurité a prorogé le mandat de la MONUA jusqu'au 30 avril 1998, y compris le groupe militaire spécial visé aux paragraphes 35 et 36 du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité daté du 12 janvier 1998 (S/1998/17).
6. Dans son rapport du 23 février 1998 (A/52/799), le Secrétaire général a présenté le budget révisé de la MONUA pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, représentant un montant brut total de 180 689 000 dollars (montant net : 176 430 200 dollars), tenant compte des retards intervenus dans le rapatriement du personnel militaire, du maintien en fonction d'un groupe militaire spécial composé de 955 soldats et des ressources nécessaires pour l'achèvement des opérations d'enregistrement sur place et de désarmement de quelque 6 000 membres des forces de l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA), dont l'existence n'avait pas été signalée précédemment aux Nations Unies.
7. Conformément à la recommandation formulée par le Comité consultatif dans son rapport du 10 mars 1998 (A/52/825), l'Assemblée générale, par sa résolution 52/8 B du 31 mars 1998, a ouvert un crédit d'un montant brut total de 175 millions de dollars (montant net : 170 741 200 dollars) pour le fonctionnement de la MONUA pendant la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, comprenant le crédit d'un montant brut de 155 millions de dollars (montant net : 150 371 600 dollars) déjà ouvert aux termes de sa résolution 52/8 A. Cette réduction tient compte des observations du Comité consultatif relatives à des domaines où il devrait être possible de réduire les dépenses opérationnelles de la MONUA.

II. Exécution du budget

8. Des informations concernant les activités de la MONUA et la situation sur le terrain au cours de la période considérée figurent dans les rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité en date du 13 août 1997 (S/1997/640), du 24 septembre 1997 (S/1997/741), du 17 octobre 1997 (S/1997/807), du 4 décembre 1997 (S/1997/959), des 12 et 27 janvier 1998 (S/1998/17 et Add.1), du 13 mars 1998 (S/1998/236), du 16 avril 1998 (S/1998/333) et du 17 juin 1998 (S/1998/524), ainsi que dans les lettres du Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité, datées respectivement du 21 janvier 1998 (S/1998/56) et du 30 mars 1998 (S/1998/281).

9. Pendant la période considérée, la Mission d'observation s'est acquittée des activités qui lui avaient été confiées, dans des conditions difficiles aggravées par la situation de sécurité précaire prévalant dans de nombreuses parties du pays. Conformément à la résolution 1118 (1997) du Conseil de sécurité, plusieurs mesures ont été mises en oeuvre pour faciliter la transition d'UNAVEM III à la MONUA, notamment la reconfiguration de la structure des effectifs civils de la Mission, le transfert des fonctions d'appui logistique des unités militaires constituées d'UNAVEM III à un sous-traitant civil, le retrait progressif et le rapatriement d'observateurs militaires et d'unités constituées et l'expédition de matériel appartenant aux contingents. En outre, des dispositions ont été prises en vue du déploiement d'observateurs de police civile supplémentaires. Dans le même temps, de nombreuses activités de la MONUA ont été axées sur les tâches restantes d'UNAVEM III, notamment en ce qui concerne la démobilisation des anciens combattants de l'UNITA et la fermeture des zones de cantonnement. L'expansion des opérations de police civile a également appelé une augmentation de l'appui logistique. Bien que de nouveaux éléments politico-militaires complexes en Angola pendant la période à l'examen aient mis à rude épreuve les ressources matérielles et humaines de la Mission d'observation, les ressources fournies par l'Assemblée générale pour cette période se sont avérées suffisantes pour répondre à ses besoins opérationnels.

10. Pendant la période considérée, la composante militaire de la MONUA a continué à observer et vérifier l'application du cessez-le-feu, à fournir un appui aux zones de cantonnement jusqu'à leur fermeture, à vérifier des allégations faisant état de mouvements de troupes offensifs, la présence d'éléments armés de l'UNITA et l'existence de caches d'armes, et à contrôler le démantèlement de points de contrôle et de postes de commandement de l'UNITA, ainsi que l'intégration de soldats de l'UNITA dans les forces armées angolaises. Bien que les événements imprévus sur le terrain, en particulier des retards dans la démobilisation des anciens combattants de l'UNITA et la dégradation de la situation militaire, aient nécessité des modifications de calendrier original de retrait des unités militaires constituées, la réduction prévue des effectifs militaires de la MONUA a été achevée au début du mois de mars 1998. Conformément à la résolution 1149 (1998) du Conseil de sécurité, du fait de la situation de sécurité régnant dans la région, un groupe militaire spécial avait été déployé aux côtés de la composante militaire de la MONUA pour permettre à la Mission d'observation de s'acquitter de ses tâches dans un climat de confiance et de sécurité. S'agissant des observateurs militaires, leur retrait s'est effectué dans une grande mesure conformément au plan, et leur nombre a été ramené au niveau autorisé de 90 en mai 1998. Bien que la Mission ait absorbé certaines des dépenses au titre des rations correspondant à la période précédente (voir annexe II, par. 3), le montant total des dépenses afférentes au personnel militaire est resté dans les limites des paramètres approuvés, grâce aux économies réalisées aux rubriques concernant les remboursements aux gouvernements au titre des contingents et les frais de voyage au titre de la relève et du rapatriement.

11. Du fait du retrait massif des unités constituées et des observateurs militaires de la MONUA, l'appui logistique apporté par la Mission d'observation à la composante de police civile a été augmenté, tant en ce qui concerne la superficie couverte que le nombre d'observateurs de police, qui a atteint l'effectif autorisé de 345 en octobre 1998. Les membres de la police civile, qui collaborent étroitement avec la composante des droits de l'homme de la MONUA, ont continué à jouer un rôle essentiel dans le contrôle de la neutralité et de la conduite générale de la police nationale angolaise. Ils ont procédé à des enquêtes sur des allégations faisant état de violations des droits de l'homme, vérifié la libre circulation des personnes et des biens, contrôlé la collecte des armes de la population civile et continué à surveiller les mesures de sécurité prévues pour les responsables de l'UNITA. Une nouvelle augmentation de l'effectif autorisé de la composante de police civile de la MONUA, qui a été porté à 428 personnes à compter du 20 mars 1998 (voir résolution 1157 (1998) du Conseil de sécurité en date du 20 mars 1998) a été effectuée dans le cadre du budget approuvé et les dépenses afférentes au déploiement d'observateurs supplémentaires de police civile ont pu être financées au moyen des ressources approuvées au titre de la police civile (voir annexe II, par. 5).

III. Rapport sur l'exécution du budget de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998

12. Comme il est indiqué dans le tableau 1 ci-dessous, sur le crédit total d'un montant brut de 175 millions de dollars (montant net : 170 741 200 dollars) ouvert au titre du fonctionnement de la MONUA pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, les dépenses se sont élevées à un montant brut de 170 428 100 dollars (montant net : 166 466 100 dollars), dont un montant de 47 011 500 dollars au titre d'engagements non réglés. Le solde inutilisé d'un montant brut de 4 571 900 dollars (montant net : 4 275 100 dollars) représente, en chiffres bruts, 3 % du crédit ouvert. On trouvera à l'annexe I du présent rapport des informations sur l'exécution du budget de la période considérée par rubrique budgétaire, des renseignements complémentaires sur les principaux écarts figurant à l'annexe II. On trouvera à l'annexe IV un graphique faisant apparaître les montants répartis et les dépenses effectives par grande catégorie budgétaire.

Tableau 1
Montants répartis et dépenses effectives
(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montants répartis</i>	<i>Dépenses effectives*</i>	<i>Écart</i>
Personnel militaire	59 034,3	58 951,3	83,0
Personnel civil	45 933,1	41 564,7	4 368,4
Dépenses opérationnelles	65 505,6	63 258,3	2 247,3
Autres programmes	268,2	287,5	(19,3)
Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	—	2 404,3	(2 404,3)
Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—
Contributions du personnel	4 258,8	3 962,0	296,8
Total	175 000,0	170 428,1	4 571,9

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montants répartis</i>	<i>Dépenses effectives^a</i>	<i>Écart</i>
Recettes provenant des contributions du personnel	(4 258,8)	(3 962,0)	(296,8)
Contributions volontaires en nature budgétisées	—	—	—
Total brut	175 000,0	170 428,1	4 571,9
Total net	170 741,2	166 466,1	4 275,1
Contributions volontaires en nature non budgétisées	—	—	—
Total des ressources	170 741,2	166 466,1	4 275,1

^a Dont un montant de 47 011 500 dollars correspondant à des engagements non réglés.

13. On trouvera présentées dans le tableau 2 et, sous forme de diagramme, dans l'annexe III, des informations sur le déploiement des observateurs militaires et du personnel civil au cours de la période considérée.

14. Par sa résolution 1087 (1996) du 11 décembre 1996, le Conseil de sécurité a approuvé le retrait progressif des unités militaires constituées d'UNAVEM III, retrait qui était encore en cours au moment de la création de la MONUA le 1^{er} juillet 1997. Comme indiqué dans le budget révisé de la MONUA pour la période considérée (A/52/799), il était prévu que ce retrait soit achevé avant mars 1998, date à laquelle l'effectif autorisé de la MONUA devait être atteint.

15. En ce qui concerne le tableau d'effectifs initial de la MONUA, on rappellera que l'Assemblée générale, dans sa résolution 52/8 A, avait initialement décidé que l'effectif civil proposé par le Secrétaire général (voir A/52/385) pourrait être réduit d'au moins 10 %. En raison, toutefois, de modifications des besoins opérationnels de la Mission d'observation suite aux résolutions 1149 (1998) et 1157 (1998) du Conseil de sécurité (voir par. 11 et 12 ci-dessus), l'Assemblée générale a accepté par la suite le tableau d'effectifs révisé proposé par le Secrétaire général pour la Mission d'observation.

Tableau 2
**Personnel militaire et civil : effectifs autorisés,
 postes pourvus et pourcentage de postes vacants
 au cours de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998**

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectifs autorisés</i>	<i>Effectifs prévus (moyenne)</i>	<i>Effectifs déployés (moyenne)</i>	<i>Pourcentage de postes vacants (sur la base des effectifs prévus)</i>
Observateurs militaires				
1er juillet 1997-31 janvier 1998	- ^a	204	204	-
1er février-30 juin 1998	90	90	95	(5,5)
Contingents				
1er juillet 1997-28 février 1998	- ^a	2 516	2 285	9,2
1er mars-30 juin 1998	955	955	875	8,4
Police civile				
1er juillet-30 septembre 1997	- ^b	310	308	0,6
1er octobre 1997-31 mars 1998	345	345	347	(0,6)
1er avril-30 juin 1998	428	345	357	(3,5)
Personnel international				
1er juillet 1997-28 février 1998	- ^a	299	297	0,7
1er mars-30 juin 1998	281	281	259	7,8
Personnel local				
1er juillet 1997-28 février 1998	- ^b	215	218	(1,4)
1er mars-30 juin 1998	225	225	208	7,6
Volontaires des Nations Unies				
1er juillet 1997-28 février 1998	- ^b	58	57	1,7
1er mars-30 juin 1998	71	71	44	38,0

^a Retrait progressif du personnel.

^b Déploiement progressif du personnel.

16. Avec l'achèvement du retrait progressif des unités militaires constituées d'UNAVEM III, l'effectif autorisé de la MONUA à compter du 1er mars 1998 s'établissait comme suit : 90 observateurs militaires, 955 soldats, 345 observateurs de police civile, appuyés par une composante civile de 281 fonctionnaires internationaux, 225 agents locaux et 71 Volontaires des Nations Unies.

IV. Mesures que l'Assemblée générale est appelée à prendre à sa cinquante-troisième session

17. En ce qui concerne le financement de la Mission d'observation des Nations Unies en Angola, l'Assemblée générale devra prendre une décision au sujet de l'affectation du solde inutilisé d'un montant brut de 4 571 900 dollars (montant net : 4 275 100 dollars) pour la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998.

Annexe I

Exécution du budget de la période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 : tableau récapitulatif

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépenses	(1) Montants répartis	(2) Dépenses non renouvelables	(3) Montant total des dépenses (y compris les dépenses non renouvelables)	(4) = (1-3) Écart
I. Personnel militaire				
1. Observateurs militaires	5 046,4	—	5 057,2	(10,8)
2. Contingents	42 489,0	—	42 395,2	93,8
3. Autres dépenses afférentes au personnel militaire				
a) Matériel appartenant aux contingents	10 547,7	—	10 547,7	—
b) Indemnisation en cas de décès ou d'invalidité	951,2	—	951,2	—
Total partiel (rubrique 3)	11 498,9	—	11 498,9	—
Total (catégorie I)	59 034,3	—	58 951,3	83,0
II. Personnel civil				
1. Police civile	10 440,4	—	9 587,0	853,4
2. Personnel international et personnel local	33 443,1	—	30 100,9	3 342,2
3. Personnel contractuel international	—	—	—	—
4. Volontaires des Nations Unies	2 049,6	—	1 857,6	192,0
5. Personnel fourni par des gouvernements	—	—	19,2	(19,2)
6. Observateurs électoraux civils	—	—	—	—
Total (catégorie II)	45 933,1	—	41 564,7	4 368,4
III. Dépenses opérationnelles				
1. Locaux/hébergement	5 519,1	—	4 202,2	1 316,9
2. Remise en état des infrastructures	63,6	—	15,4	48,2
3. Transports	5 267,2	167,7	4 383,5	883,7
4. Opérations aériennes	23 144,8	325,0	22 789,7	355,1
5. Opérations navales	—	—	—	—
6. Transmissions	3 901,2	64,6	4 664,2	(763,0)
7. Matériel divers	1 117,1	191,7	551,3	565,8
8. Fournitures et services	21 539,7	—	23 307,6	(1 767,9)
9. Fret aérien et de surface				
a) Transport du matériel appartenant aux contingents	4 540,9	—	2 773,5	1 767,4
b) Fret et camionnage par les soins d'entreprises privées	412,0	—	570,9	(158,9)
Total partiel (rubrique 9)	4 952,9	—	3 344,4	1 608,5
Total (catégorie III)	65 505,6	749,0	63 258,3	2 247,3
IV. Autres programmes				
1. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—	—
2. Programmes d'information	218,2	30,8	187,6	30,6

	(1)	(2)	(3)	(4) = (1-3)
<i>Objet de dépenses</i>	<i>Montants répartis</i>	<i>Dépenses non renouvelables</i>	<i>Montant total des dépenses (y compris les dépenses non renouvelables)</i>	<i>Écart</i>
3. Programmes de formation	50,0	—	83,0	(33,0)
4. Programmes de déminage	—	9,4	9,6	(9,6)
5. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	7,3	(7,3)
Total (catégorie IV)	268,2	40,2	287,5	(19,3)
V. Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)	—	—	2 404,3	(2 404,3)
VI. Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix	—	—	—	—
VII. Contributions du personnel	4 258,8	—	3 962,0	296,8
Total (catégories I à VII)	175 000,0	789,2	170 428,1	4 571,9
VIII. Recettes provenant des contributions du personnel	(4 258,8)	—	(3 962,0)	(296,8)
IX. Contributions volontaires en nature budgétisées	—	—	—	—
Total (catégories VIII et IX)	(4 258,8)	—	(3 962,0)	(296,8)
Total brut	175 000,0	789,2	170 428,1	4 571,9
Total net	170 741,2	789,2	166 466,1	4 275,1
X. Contributions en nature non budgétisées	—	—	—	—
Total des ressources	170 741,2	789,2	166 466,1	4 275,1

Annexe II

Renseignements supplémentaires sur les principaux écarts

Personnel militaire

Montant réparti : 59 034 300 dollars; *dépenses* : 58 951 300 dollars; *écart* : 83 000 dollars

1. Le solde inutilisé (83 000 dollars) à cette rubrique correspond à des économies réalisées au titre des contingents (93 800 dollars) qui ont été contrebalancées par des dépenses supplémentaires au titre des observateurs militaires (10 800 dollars).
2. Les dépenses supplémentaires (10 800 dollars) au titre des observateurs militaires résultent du versement de 82 500 dollars au titre de l'indemnité de subsistance (missions) pour la période précédente du fait de la soumission tardive des demandes de paiement.
3. Le solde inutilisé (93 800 dollars) au titre des contingents résulte du fait que les montants remboursés aux gouvernements portaient sur 21 782 mois-homme seulement, au lieu des 22 812 mois-homme prévus et que le montant moyen des frais de voyage au titre de la relève a baissé. Les économies réalisées ont toutefois été quasiment totalement contrebalancées par des dépenses supplémentaires au titre des rations (2,49 millions de dollars) et des indemnités journalières (60 300 dollars) se rapportant à la période antérieure, du fait de la soumission tardive de factures et de demandes de paiement.

Personnel civil

Montant réparti : 45 933 100 dollars; *dépenses* : 41 564 700 dollars; *écart* : 4 368 400 dollars

4. Le solde inutilisé de 4 368 400 dollars à cette rubrique correspond à une diminution des ressources nécessaires au titre de la police civile (853 400 dollars), du personnel international et local (3 342 200 dollars) et des Volontaires des Nations Unies (192 000 dollars), qui a été partiellement contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires au titre du personnel fourni par des gouvernements (19 200 dollars).

Police civile

Montant réparti : 10 440 400 dollars; *dépenses* : 9 587 000 dollars; *écart* : 853 400 dollars

5. Le solde inutilisé (853 400 dollars) à cette rubrique s'explique principalement par le fait que la Mission d'observation a pu obtenir des tarifs aériens intéressants pour le déploiement et la relève de personnel, et que le déploiement des observateurs de police a été retardé au début de la période budgétaire.

Personnel international et personnel local

Montant réparti : 33 443 100 dollars; *dépenses* : 30 100 900 dollars; *écart* : 3 342 200

6. Le solde inutilisé de 3 342 200 dollars à cette rubrique correspond principalement à des économies réalisées au titre des traitements du personnel international et des dépenses communes de personnel. Bien que les taux moyens de vacance de poste aient seulement été de 3 % pour le personnel international et de 4 % pour le personnel local, des économies ont été réalisées grâce à plusieurs facteurs, notamment une baisse des ressources nécessaires pour les traitements et les dépenses communes de personnel du fait que la proportion du personnel engagé spécifiquement pour la Mission est plus élevée que prévu (60 % au lieu

des 50 % prévus dans le budget), que les coûts salariaux réels ont été moins élevés que prévu pour le personnel international originaire de lieux d'affectation de l'ONU autres que le Siège, qui représentait environ 20 % du total du personnel international, et que le personnel local a été recruté à des niveaux inférieurs au point médian du barème local des salaires, comme il était prévu dans le budget.

Volontaires des Nations Unies

Montant réparti : 2 049 600 dollars; *dépenses* : 1 857 600 dollars; *écart* : 192 200 dollars

7. Le solde inutilisé (192 200 dollars) à cette rubrique s'explique par le fait que le taux moyen de vacance de poste a été de 12,8 % pour la période du 1^{er} février au 30 juin 1998, en raison des difficultés rencontrées dans le recrutement de personnel pour le programme relatif aux droits de l'homme.

Dépenses opérationnelles

Montant réparti : 65 505 600 dollars; *dépenses* : 63 258 300 dollars; *écart* : 2 247 300 dollars

8. Le solde inutilisé d'un montant total de 4 778 200 dollars aux rubriques Locaux/hébergement (1 316 900 dollars), Remise en état des infrastructures (48 200 dollars), Transports (883 700 dollars), Opérations aériennes (355 100 dollars), Matériel divers (565 800 dollars) et Fret aérien et de surface (1 608 500 dollars) a été en partie contrebalancé par des dépenses supplémentaires d'un montant total de 2 530 900 dollars aux rubriques Transmissions (763 000 dollars) et Fournitures et services (1 767 900 dollars).

Locaux/hébergement

Montant réparti : 5 519 100 dollars; *dépenses* : 4 202 200 dollars; *écart* : 1 316 900 dollars

9. Le solde inutilisé (1 316 900 dollars) à cette rubrique résulte principalement de la liquidation des obligations de la Mission d'observation se rapportant à la location de 55 unités à Vila Espa (706 800 dollars), le Gouvernement hôte ayant mis gratuitement à la disposition de la MONUA les locaux correspondants qui appartiennent à une entreprise publique. Suite au rapatriement du personnel militaire, l'utilisation accrue de locaux préfabriqués appartenant à la Mission pour l'hébergement de civils a également permis de réaliser des économies, dans la mesure où moins de locaux ont dû être loués à des entreprises extérieures.

Transports

Montant réparti : 5 267 200 dollars; *dépenses* : 4 383 500 dollars; *écart* : 883 700 dollars

10. Le solde inutilisé de 883 700 dollars à cette rubrique s'explique par les facteurs suivants : a) l'utilisation des stocks disponibles de pièces détachées et de fournitures; b) la baisse des dépenses réelles de fret pour le transfert de poids lourds et d'autres véhicules en provenance de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi et d'autres missions de maintien de la paix; et c) une diminution des dépenses au titre de la location de poids lourds, du fait de l'utilisation des véhicules reçus. Les économies résultant du transfert de véhicules supplémentaires à la MONUA ont été partiellement contrebalancées par des dépenses supplémentaires au titre des carburants et lubrifiants du fait de l'augmentation de la consommation.

Opérations aériennes

Montant réparti : 23 144 800 dollars; dépenses : 22 789 700 dollars; écart : 355 100 dollars

11. Le solde inutilisé (355 100 dollars) au titre des opérations aériennes correspond à la différence entre les économies réalisées aux rubriques Hélicoptères (125 600 dollars) et Avions (313 200 dollars) et les dépenses supplémentaires aux rubriques Indemnité de subsistance des équipages (40 200 dollars) et Autres dépenses (43 500 dollars).

12. Pendant la période à l'examen, la MONUA disposait de 7 hélicoptères de manoeuvre moyens MI-8, loués aux termes de lettres d'attribution. Ces hélicoptères étaient déployés à Luanda et dans chacun des six quartiers généraux régionaux où ils fournissaient un appui aérien en assurant le transport de personnel et de marchandises essentielles dans des zones inaccessibles par avion ou par la route, des patrouilles de reconnaissance de jour et de nuit, et des évacuations sanitaires. Le solde inutilisé de 125 600 dollars résulte du fait que le nombre d'heures de vol (3 270) a été inférieur au chiffre prévu (3 360). Ces économies ont toutefois été partiellement contrebalancées par les dépenses supplémentaires qu'il a fallu engager pour remplacer deux hélicoptères et par l'augmentation du coût de la police principale d'assurance qui est passé de 5 500 dollars à 13 750 dollars par hélicoptère et par an.

13. La Mission avait aussi à sa disposition 11 avions, dont 2 avions légers de transport de passagers Beechcraft B-200, 5 avions légers Cessna C-208B, 1 avion moyen de transport de fret et de passagers Boeing B-727 et 3 avions de transport de fret et de passagers Lockheed L-100. Étant donné l'étendue du territoire de l'Angola et le fait que la MONUA est déployés à Luanda, dans six quartiers généraux régionaux et dans 18 provinces officielles, ces appareils ont fourni l'appui aérien nécessaire pour assurer le transport de personnel militaire et civil et de marchandises lourdes en provenance de la base logistique de Viana dans toute la zone de mission et des évacuations sanitaires. Les dépenses effectives pour la période à l'examen se sont élevées à 15 309 000 dollars, dont 980 000 dollars se rapportaient à des engagements de l'exercice financier précédent, soit des dépenses comptabilisées de 14 329 000 dollars pour la période considérée.

Transmissions

Montant réparti : 3 901 200 dollars; dépenses : 4 664 200 dollars; écart : (763 000 dollars)

14. Les dépenses supplémentaires engagées au titre de cette rubrique (763 000 dollars) sont essentiellement imputables au paiement de 875 800 dollars pour des communications par réseaux commerciaux au cours de la période précédente allant jusqu'au 30 juin 1997, pour lesquelles il n'avait pas été reçu de factures avant la clôture de l'exercice financier correspondant.

Matériel divers

Montant réparti : 1 117 100 dollars; dépenses : 551 300 dollars; écart : 565 800 dollars

15. Le solde inutilisé de 565 800 dollars enregistré à cette rubrique résulte principalement d'économies réalisées au titre des pièces détachées, des réparations et de l'entretien grâce à l'utilisation de stocks et de fournitures disponibles.

Fournitures et services

Montant réparti : 21 539 700 dollars; *dépenses* : 23 307 600 dollars; *écart* : (1 767 900 dollars)

16. Le dépassement de crédits enregistré à cette rubrique (1 767 900 dollars) est dû aux dépenses supplémentaires engagées au titre des services divers (2 323 400 dollars) qui contrebalancent en partie le solde inutilisé au titre des fournitures diverses (555 500 dollars).

17. Le dépassement de crédits enregistré au titre des services divers (2 323 400 dollars) correspond pour l'essentiel aux dépenses supplémentaires d'un montant de 1,9 million de dollars engagés pour couvrir les frais de démobilisation et régler des créances en attente dans le cadre d'un contrat de services d'appui civils qui a pris fin en janvier 1998.

18. Le solde inutilisé à la rubrique Fournitures diverses (555 500 dollars) est imputable aux facteurs suivants : baisse des dépenses au titre des fournitures médicales du fait que l'unité d'appui sanitaire militaire disposait de tout ce dont elle avait besoin au moment de son déploiement; réduction des dépenses au titre des fournitures sanitaires et articles de nettoyage, des fournitures électriques, des fournitures pour la défense des périmètres et de l'intendance et des magasins à la suite de la fermeture de 19 postes d'observateurs.

Fret aérien et de surface

Montant réparti : 4 952 900 dollars; *dépenses* : 3 344 400 dollars; *écart* : 1 608 500 dollars

19. Le solde inutilisé (1 608 500 dollars) au titre de cette rubrique est principalement dû au maintien en Angola de 785 soldats avec leur matériel.

Autres programmes

Montant réparti : 268 200 dollars; *dépenses* : 287 500 dollars; *écart* : (19 300 dollars)

20. Les économies réalisées au titre des programmes d'information (30 600 dollars) ont été contrebalancées par l'augmentation des dépenses engagées au titre des programmes de formation (33 000 dollars) pour les frais de voyage et dépenses connexes relatifs à la participation de 9 membres de la MONUA et de 2 fonctionnaires du Siège à un cours de formation en contrôle de la qualité en prévision de l'administration du nouveau contrat de services d'appui. Les dépenses supplémentaires au titre du déminage (9 400 dollars) et des programmes d'aide au désarmement et à la démobilisation (7 300 dollars) sont imputables au règlement de créances en attente datant de l'exercice financier précédent.

Base de soutien logistique des Nations Unies (Brindisi)

Montant réparti : néant; *dépenses* : 2 404 300 dollars; *écart* : (2 404 300 dollars)

21. Les dépenses d'un montant de 2 404 300 dollars figurant à cette rubrique correspondent à la quote-part de la Mission dans les frais de fonctionnement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi pendant la période considérée, conformément à la résolution 52/1 A de l'Assemblée générale, en date du 15 octobre 1997.

Contributions du personnel

Montant réparti : 4 258 000 dollars; dépenses : 3 962 000 dollars; écart : 296 800 dollars

22. Le solde inutilisé d'un montant de 296 800 dollars résulte du fait que des postes de personnel international sont restés vacants. Toutefois, une partie des économies réalisées ont été contrebalancées par des dépenses supplémentaires au titre du personnel local, suite à la révision du barème local des salaires qui a été approuvée en mars 1998 et qui a pris effet le 1er juillet 1997.

Recettes provenant des contributions du personnel

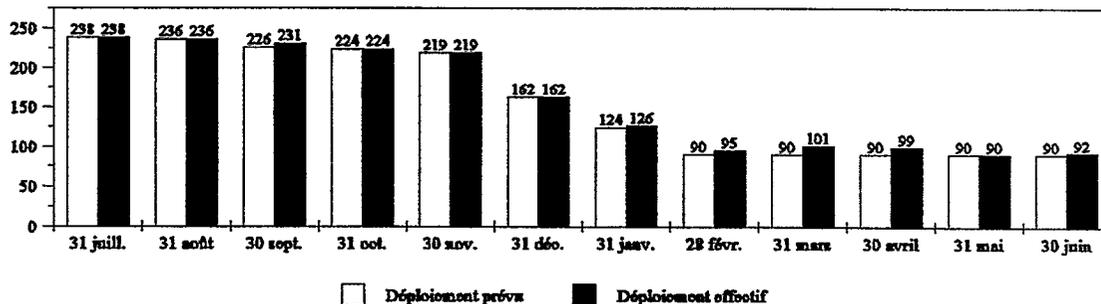
Montant réparti : (4 258 800 dollars); dépenses : (3 962 000 dollars); écart : (296 800 dollars)

23. Ce montant est le pendant de celui indiqué pour les contributions du personnel (voir par. 22 ci-dessus).

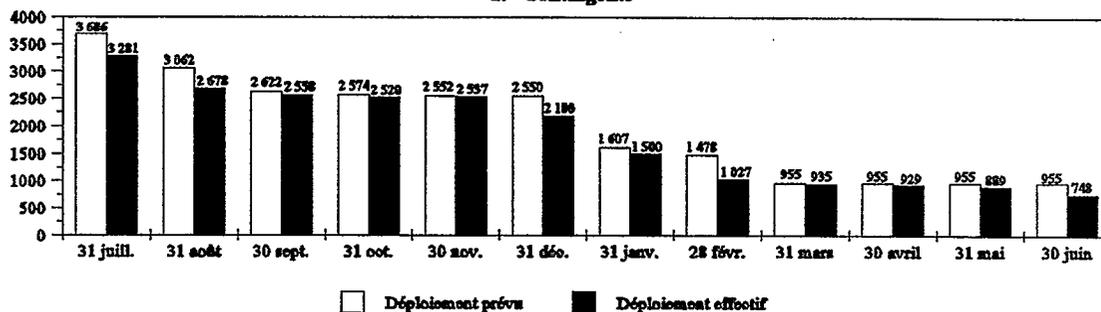
Annexe III

Déploiement prévu et déploiement effectif du personnel militaire et civil (période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998)

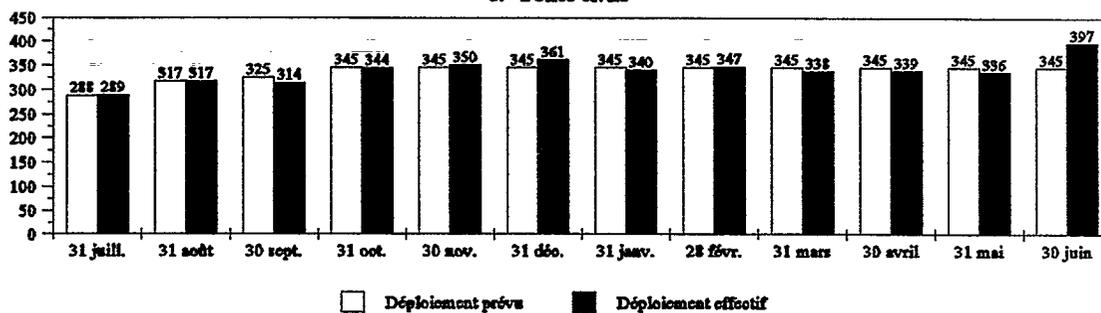
1. Observateurs militaires



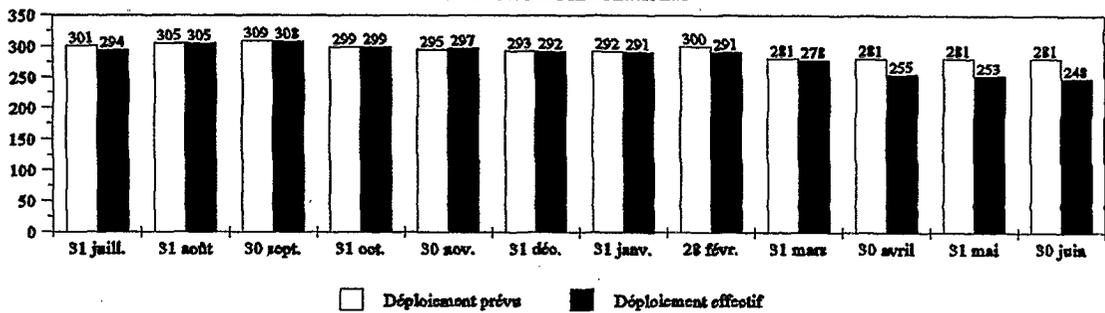
2. Contingents



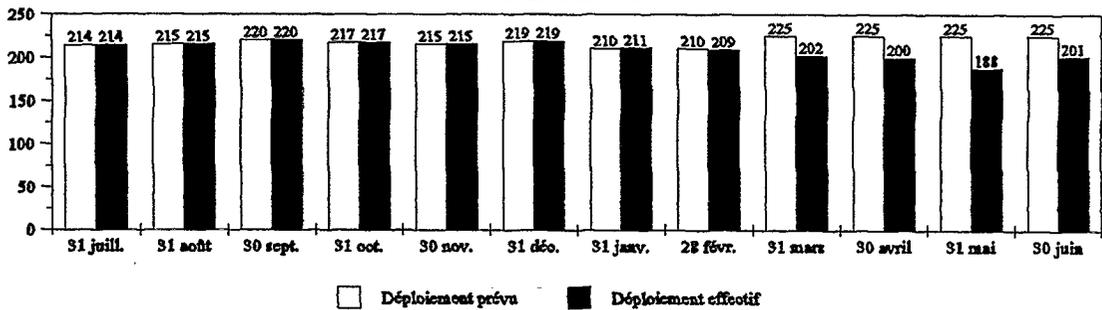
3. Police civile



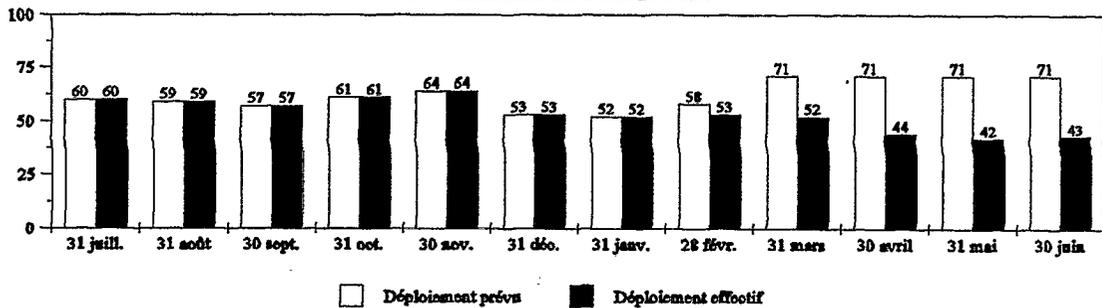
4. Personnel international



5. Personnel local



6. Volontaires des Nations Unies



Annexe IV

Montant réparti et dépenses effectives
(période du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998)

